



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 60195

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les retards importants pris par l'État dans le paiement des subventions accordées aux établissements hôteliers de la côte vendéenne après la catastrophe de l'Erika en 1999. A ce jour, nombre d'établissements n'ont pu être que partiellement indemnisés des montants qui leur avaient été accordés dans le cadre de l'avenant au contrat État-région. Cette situation est extrêmement préjudiciable pour les établissements hôteliers qui, pour certains, doivent faire face à des difficultés financières liées pour partie à ces retards. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'échéancier de paiement pour le versement de l'ensemble du reliquat des subventions accordées.

Texte de la réponse

A la suite des dommages engendrés par le naufrage du pétrolier Erika et la grande tempête de décembre 1999, le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 28 février 2000 a arrêté un ensemble de mesures financières. Il a ainsi été décidé d'abonder les contrats de plan État-région couvrant la période 2000-2006 par des avenants spécifiques pour un montant global de 67 millions d'euros dont 18,6 millions d'euros destinés aux Pays de la Loire. Le ministre délégué au tourisme est attentif aux besoins exprimés par les différents maîtres d'ouvrage et notamment par ceux de la Vendée. Bien conscient des problèmes engendrés par l'allongement des délais de versement de ces subventions, le ministre a donné des instructions à ses services afin que les dossiers demeurés en instance fassent l'objet d'un traitement prioritaire en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60195

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2692

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5447